

ÉLECTIONS

PROFESSIONNELLES

AU MJSVA

Votez
et faites voter
pour les candidats
SNEP (FSU)

(p. 8 et 9)



BPJEPS : poursuivre le débat

Supplément au
N° 726
15-12-2004

SNEP

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Réforme
de l'État :

les DDJS
menacées.

Se mobiliser
et agir
dans l'unité



Ils (elles) appellent
à voter SNEP-EPA (FSU)

ARTAUD Daniel CREPS Voiron Formateur, **BARBOSA Dany** CREPS Ile de France Formateur, **BASSINET Robert** DRDJS Ajaccio CAS, **BEAUX Patrice** DRDJS Rennes CAS, **BECKER Alain** DRDJS Ile de France Secrétaire national SNEP, **BERGER Michel** DRDJS Besançon CAS, **BLANC René** DDJS Nice CAS, **BOIZARD Daniel** DRDJS Rennes CAS, **BONDIER Pierre** DRDJS Besançon CAS, **BONNEFOY Bertrand** PO DTN FF Squash, **BOUILLETTE Claude** DDJS Oise CAS, **BOUTET Philippe** DDJS Metz Chargé de formation, **BROSSAT Laurent** DRDJS Lyon CTN Canoë kayak, **BRUNET Robert** DDJS Mulhouse CTPS, **BUET Didier** DRDJS Rennes CAS, **CARISTAN Etienne** DDJS Martinique CAS, **CHABERT Raymond** DDJS Avignon CAS, **COURTEIX David** DDJS Aurillac CAS, **DAO LENA Sylvain** DDJS Briançon CAS, **DAVID Yvan** DRDJS Montpellier CTR FB, **DEBOICHET Gérard** CDSO25 Président, **DECORPS Gérard** ENSA Chamonix Formateur, **DEJEAN Alain** DRDJS Midi Pyrénées CTR, **DELACOUR Hervé** DDJS Mâcon CAS, **DELACROIX Pierre** Retraité élu sortant CAP des professeurs de sport, **DELEMER Caroline** PO EN pentathlon moderne, **DELIGNY Dominique** DRDJS 75 Secrétaire nationale SNEP, **DESBOIS Anthony** DRDJS PACA CTR FSGT, **DORE Pierre-Yves** DRDJS Rennes CAS, **DURANNEL Eric** DRDJS Orléans CAS, **FERRE Jean** DDJS Châteauroux CAS, **FOILLERET Dominique** DDJS Toulon CAS, **GAUTIER Sébastien** Responsable national SNEP du secteur sport, **GAUVIN Thierry** DRDJS Marseille CTS, **GAVILLON Michel** DRDJS Picardie CTR, **GAZZERI Henri Pierre** CREPS PACA Chef de département, **GERMAIN Guy** PO DTNA FF Basket ball, **GLEIZE Gérard** DRDJS Besançon CTR, **GOURDIN Jean-Marc** PO DTN Adjoint FF Lutte, **GRAFF Jean-Paul** DRDJS Besançon CAS, **GRISOT Joël** CREPS Mâcon Formateur, **GSEGNER Gérard** DDJS Martinique CAS, **GUADAGNIN Patrice** DRDJS Marseille CTN, **GUEMARD Serge** INSEP Enseignant réalisateur, **GUIBERT Jean** CREPS Houlgate Formateur, **HEUZARD Jean-Pierre** CREPS Houlgate Formateur, **HEYDT Patrick** DDJS Martinique CAS, **HUDE Didier** DRDJS Nantes CEPJ, **JACQUOT Josiane** CREPS PACA Formatrice, **JANCOU André** DDJS Aurillac CAS, **JOURNET Jacques** DRDJS Ile de France DTN FSGT, **JUILLARD Georges** DDJS Aurillac CAS, **KANAPA Jean** CREPS Vallon Pont d'Arc Formateur, **KARSENTY Gérard** DRDJS Besançon CAS, **KERMARREC Philippe** DDJS Finistère CAS, **LAI-GRE Daniel** PO EN FF Athlé, **LE DEROFF Jean-Yves** DRDJS Bretagne CTR, **LEJONCOUR Philippe** DDJS Finistère CAS, **LINGUA Edmond** CREPS PACA Formateur, **LIVIERO Claude** DDJS Charleville CAS, **LOXQ Alain** DDJS Laval CAS, **MALASSIGNE Jean** DDJS Mâcon CAS, **MARCHAL Luc** CREPS Nancy Chargé du département formation, **MAZEAU André** DDJS Nice CAS, **MAZER Jean Emile** INSEP DSHN, **MEYER Baptiste** DRDJS Ile de France CTN FF Voile, **MOREAU Serge** DRDJS Amiens CTR, **NATTA Françoise** INSEP Enseignant chercheur, **NIBOUREL Nicolas** CREPS Dijon Directeur Adjoint, **PAIN Jean-Louis** CTN FSGT Paris, **PALAU Jean-Michel** CREPS PACA Formateur, **PARQUIC Nicolas** DRDJS Rennes CAS, **PERRIOL Claude** DDJS Ain CAS, **PETHEY Gérard** Inspecteur J et S honoraire, **PHILIPPE Bernard** retraité élu sortant CAP des professeurs de sport, **PICHON Maurice** DDJS Indre Directeur départemental, **PINEL Jean-Michel** PO EN FF équitation, **REINE Benoît** DRDJS Rennes CAS, **REMILLIEUX Sébastien** CREPS Antibes Formateur, **RIBEYROLLES Fabrice** DDJS Aurillac CAS, **RIOU Patrick** DDJS Finistère CAS, **ROTENBERG Michel** DRDJS Ile de France Responsable national SNEP, **ROUSSELLE Alain** CREPS Houlgate Formateur, **SAIDOU Nordine** DDJS Vendée CAS, **SAINT-UPERY Patrick** DRDJS Amiens CAS, **SCHMUTZ Emmanuel** ENSA Chamonix Formateur, **STEIN Jean François** INSEP DSS, **VEBER Anne-Marie** CREPS Pays de Loire Formateur, **VERNET Jean-Marie** UNSS DSR Besançon, **VILLARD Sabine** CREPS Limousin Formatrice, **VILLENUS Arnaud** DRDJS Rennes CAS, **WEIDMANN Daniel** USEP25 Président, **WENDLING Myriam** DRDJS Strasbourg CTR

A qui s'adresser au SNEP ?

Politique générale du MJSVA

• Service public de formation, diplômes et qualifications :

Sébastien GAUTIER tél. : 01 44 62 82 37
Jean-Pierre HEUZARD Mail : heuzard.jean-pierre@wanadoo.fr
Sabine VILLARD Mail : sabine.villard@jeunesse-sports.gouv.fr

• Réglementation

Serge MOREAU Mail : serg.moreau@wanadoo.fr

Gestion des personnels, statuts

• Mutations - Promotion - Notation - Droits - Services et congés

Jean-Paul GRAFF Mail : jpgraff@wanadoo.fr
Pierre DELACROIX Tél. : 01 44 62 82 15/19
Mail : mjs@snefpsu.net

Traitements, indemnités, retraites, temps partiel, CFA, CPA

Dominique DELIGNY Tél. : 01 44 62 82 14
Mail : dominique.deligny@snefpsu.net

Santé, comités médicaux, congés, services sociaux

Sophie DUQUESNE Tél. : 01 44 62 82 36
Mail : sante@snefpsu.net

Emploi

Jean MALASSIGNE Mail : jean.malassigne@jeunesse-sports.gouv.fr

Juridique

Marcel BERGE Tél. : 01 44 62 82 19
Mail : juridique@snefpsu.net

Etablissements

Sabine VILLARD Mail : sabine.villard@jeunesse-sports.gouv.fr
Jean-Pierre HEUZARD Mail : heuzard.jean-pierre@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.snefpsu.net>

SOMMAIRE

• Edito	p. 2
• Réforme de l'Etat	p. 3-4
• FPC	p. 4
• BPJS	p. 5-6
• Décret CTS, convention cadre	p. 7
• Article 43	p. 7
• Les candidats	p. 8-9
• Budget Ministère	p. 10
• Forum de l'éducation et du sport	p. 10
• Equipements	p. 10
• Juridique / Retraite, Sécu / Carrières longues ..	p. 11
• Salaires	p. 12
• Santé, Retraite, Assurance maladie	p. 12
• Les élus du SNEP à la CAP	p. 13
• RADE / Corps supérieur	p. 13
• Hors Classe / CAP du 19-10-2004	p. 14
• Chèques vacances / Déclaration Dutreil ...	p. 15
• Décès	p. 15
• Correspondants SNEP	p. 16



Edito

POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

VOTEZ SNEP

Déprime à l'Assemblée et au Sénat lors de l'examen budgétaire : "insuffisance patente", "grosso modo acceptable" lorsque les élus constatent les insuffisances du budget du MJSVA mais ferment les yeux afin de pouvoir le voter !

Il est clair que le secteur sport connaît des transformations profondes auxquelles le gouvernement n'entend pas s'opposer, voire encourage : un lent désengagement de ses responsabilités essentielles que sont les questions de formation, de développement non ségrégatif des pratiques, de performance. C'est ce manque d'ambition qui imprime des transformations dans les missions des personnels techniques et pédagogiques du secteur sport.

Côté réforme administrative territoriale de l'Etat, nous estimons que les DR occupent une place temporaire qui ne saurait perdurer ; les DD sont conduites à un nouveau positionnement avec la réforme de l'administration départementale de l'Etat. Tous les ingrédients sont réunis pour leur absorption dans les préfetures. C'est le cœur du métier qui va être profondément transformé si la mission éducatrice n'est pas réaffirmée et mise en pratique. Voilà ce que nous entendons défendre pour votre avenir (voir articles sur ce sujet).

Les élections de vos représentants, de ce point de vue sont essentielles. Les responsabilités et le travail qui les attend vont être décisives dans la période qui s'annonce. Nos bulletins retracent en permanence les propositions et les initiatives que nous animons afin que notre métier réponde aux attentes sociales d'une culture physique pour tous et, individuellement, d'une carrière qui valorise nos qualifications, nos missions et notre statut social. Cette tâche va nécessiter beaucoup d'abnégation tant le gouvernement actuel vise à dynamiser les garanties statutaires des fonctionnaires, leur rémunération, leur nombre. Au ministère, l'affaiblissement des effectifs a conduit dans bien des DD à des volumes critiques pour faire face aux missions ; les CTS sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins (même nombre depuis 20 ans) et très inégalement répartis géographiquement et entre les fédérations. Bref, le fonctionnaire "Professeur de sport" s'il ne veut pas assister à son lent dépérissement doit défendre ses missions actuelles et conquérir des espaces d'action et d'intervention. C'est la perspective que s'est toujours fixée le SNEP mais il ne la réalisera pleinement qu'avec vous.

Soutenir le SNEP, débattre de ses propositions, voter SNEP, adhérer, voilà la dynamique à entretenir.



Jean Lafontan
Secrétaire Général
7 décembre 2004

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE RÉFORME : *les dangers se confirment*

L'instruction n° 04-158 JS du 05/10/2004 présente la stratégie ministérielle de réforme (SMR) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Ce document se complète avec le décret 2004-1053 de réforme administrative territoriale de l'Etat (RATE). La SMR annonce la disparition du FNDS qui sera remplacé par le CNDS, sans préciser le fonctionnement de cet établissement public administratif (EPA), ni si les sommes budgétaires allouées seront équivalentes à celles du FNDS !

L'ADMINISTRATION CENTRALE sera réorganisée mais ses effectifs ne devraient pas diminuer. Le MJSVA va remplacer la DPA par une DRH. Dans le privé, les DRH sont chargées des plans sociaux et des réorganisations drastiques, surtout lorsqu'on connaît le leit-motiv actuel : réduire le nombre de fonctionnaires !

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ETAT, leur devenir est plus qu'incertain : la circulaire du 19/10/2004 prévoit que les missions assurées par les DRJS ne devraient pas changer ! Par contre l'échelon départemental, DDJS, est menacé, comme le confirme la circulaire du 16/11/2004 relative à la réforme administrative départementale de l'Etat : les missions seraient réduites et les tâches pourraient être assurées par un ou deux personnels depuis un bureau au sein d'une préfecture. D'ailleurs, c'est le préfet qui devra se prononcer, avant le 31/03/2005 et décider du "rapprochement fonctionnel" des DDJS avec les préfectures.

LES ÉTABLISSEMENTS

Les CREPS conservent l'accueil des structures de haut niveau (pôles), la formation initiale, la mission de rénovation des diplômes et pour certains l'accueil des pôles ressources nationaux. Les établissements ne sont pas épargnés,

car étant donné qu'ils ne reçoivent pas de subvention de l'Etat (à l'exception du haut niveau), leur financement provient essentiellement de la formation professionnelle et des prestations d'hébergement et de restauration. La formation initiale ne concerne quasiment aucun établissement si ce n'est l'INSEP. La SMR précise également leur modernisation en " externalisant " (privatisant !) certains services (restauration, entretien,...) car ces missions ne sont pas



jugées comme faisant partie du cœur de métier ! Les CREPS dont la restauration a été confiée au privé ont vu le prix des repas augmenter et la qualité baisser.

L'INSEP sera rénové et certains services seront externalisés également. Pourquoi laisser de grosses entreprises passer à côté d'un marché aussi intéressant ?

Le MJSVA va entreprendre un travail de codification de ses textes et entreprendre par la même occasion une démarche qualité en ce qui concerne le réglementaire ! Ce travail consiste à codifier l'existant pour réaliser le code du sport ! Les agents chargés de la réglementation auront des bases pour œuvrer...

LA LOLF, expérimentée dans certains services, sera l'occasion de gérer les coûts par mission et d'adopter une démarche performance ! Un service public doit-il être évalué en terme d'utilité, ou en terme de performance comptable ou de production ?

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC) vise à réformer l'architecture des corps, anticiper les besoins de recrutement et assurer une meilleure articulation corps/ grade/ métiers. Cet objectif vise clairement à répondre à la stratégie gouvernementale actuelle : diminuer le nombre de corps et de fonctionnaires recrutés ! L'objectif final étant de passer d'une gestion administrative et statutaire des personnels à de la gestion des ressources humaines !

LA FPC : La formation des personnels devra être immédiatement utile et transférable dans le cadre de l'intérêt du service ! Finies les formations faites par les agents souhaitant évoluer personnellement ou professionnellement à plus ou moins long terme ! Le SNEP est totalement opposé à une telle orientation. La SMR fait également ressortir l'absence

de paritarisme dans les relations entre les personnels et l'administration ! Seule la rentabilité des services publics sera recherchée, ce qui est contraire à la notion même de service et de public ! Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les mesures actuelles concernant le service public : l'appel vers le 3939 censé renseigner l'utilisateur est désormais géré par des prestataires privés et l'appel est facturé plus cher que les anciens centres d'informations régionaux des administrations (CIRA), dont la performance était reconnue ! Renaud DUTREIL, le ministre de la fonction publique, l'a annoncé à ses amis du groupe CONCORDE : "il faut abolir la fonction publique, l'ennui est que les français aiment bien leurs services publics ". Désormais, les règles du jeu sont claires ! c'est tous ensemble, avec les usagers que nous pourrions inverser la tendance...

Sébastien GAUTIER

sebastien.gautier@snepsu.net

RÉFORME ADMINISTRATIVE DÉPARTEMENTALE DE L'ETAT (RADE) :

les DDJS en rade ??

Dans la rédaction de la réforme administrative territoriale de l'Etat (RATE) le gouvernement parle de "DRJS". Chacun se souvient de l'apport du "D" aux DRJS lors de la recomposition fonctionnelle entre les DRJS et les DDJS au niveau du chef lieu de région. Cet oubli manifeste n'était pas une erreur ! En effet, dans la circulaire relative à la RATE, il est annoncé que les DRJS conservent leurs missions. Par contre rien sur les DDJS. Le SNEP s'était inquiété de l'avenir des services déconcentrés jeunesse et sports du fait qu'ils n'étaient rattachés à aucun pôle, que le gouvernement souhaitait que les services départementaux en deçà d'une taille critique soient regroupés avec d'autres petites structures, que les préfetures et sous préfetures deviennent des "maisons de l'Etat",... La stratégie ministérielle de réforme (SMR) et le plan national de formation orientent le MJSVA vers des missions autres que techniques et pédagogiques prévues par le statut des professeurs de sport et réaffirmées lors des tables rondes missions métiers-emplois.

Nous avons alors émis l'hypothèse de la disparition des DDJS, dont certaines missions seraient transférées vers les collectivités territoriales (avec la décentralisation), les tâches régaliennes et le contrôle pouvant ainsi être assurés par trois agents (inspecteurs et PTP) au sein même d'une préfeture.

L'INSTRUCTION DU PREMIER MINISTRE DU 16/11/2004 adressée aux préfets (JO du 24 novembre) concrétise nos craintes ! Voici le paragraphe concernant les DDJS : "Compte tenu du développement des activités de contrôle et de réglementation des DDJS, de leur rôle vis à vis du monde associatif, de leur implication dans la politique de la ville, le rapprochement fonctionnel de ce service avec les services de la préfeture pourra être mis en œuvre dans les départements où le préfet le jugera utile.". De plus, cette instruction prévoit "le renforcement des DDASS à qui seraient confiées des missions proches des domaines de la santé et de la cohésion sociale, exercée par d'autres structures départementales relevant de l'Etat (services des préfetures, DDJS...)". Les DDJS n'assureraient plus aucune tâche technique ou pédagogique, elles abandonneraient également le volet santé (parcours du cœur, sport et santé...), leurs missions pourraient être réduites au contrôle et la réglementation, d'où un PRF étoffé concernant ces missions... Un regroupement fonctionnel

signifie, comme à l'époque de la recomposition fonctionnelle des DDJS et DRJS: ces services seront physiquement intégrés aux préfetures. L'échéance donnée aux préfets est fixée au 31 mars 2005. La condition liée au jugement "utile" du préfet risque de ne pas se jouer au vu des économies réalisées par l'Etat si les services déconcentrés intègrent une préfeture et si l'immobilier du MJSVA est vendu. Les préfets jugent

nos services performants et réactifs. Grande sera pour eux la tentation de s'entourer de nouveaux assistants de manière plus proche... Mobilisons-nous pour que les personnels conservent leurs missions techniques et pédagogiques et que les DDJS soient maintenues en tant que services déconcentrés de l'Etat.

Sébastien GAUTIER

NOUVELLE INSTRUCTION RELATIVE À LA FPC : le MJSVA anticipe la mutualisation des moyens demandés par la réforme administrative et territoriale de l'Etat (RATE)

L'instruction 04-172 JS de novembre 2004 trace les orientations pour la formation professionnelle continue des agents pour l'année 2005.

Sans encore reprendre les grandes lignes tracées par la stratégie ministérielle de réforme pour la FPC, les orientations du plan national de formation sont les suivantes:

> Jeunesse :

– protection des mineurs et des jeunes essentiellement!

> Sport :

– renforcement de la dimension éducative et sociale du sport (handicap, accessibilité aux handicapés, respect de la parité, lutte contre les incivilités)

– accompagnement et développement du sport de haut niveau,

– réglementation relative aux APS et à la protection de l'usager,

– promotion de la santé par le sport,

– les équipements sportifs: sécurité et homologation des enceintes sportives, sites lieux et espaces de pratique, connaissance et diagnostic des sites et démarche opérationnelle de recensement,

– mise en œuvre d'une politique de sports nature et de développement durable (CDESI), cadre juridique et réglementaire des APPN, conduite de projets relatifs aux APPN sur un territoire, rôle des établissements dans le cadre des formations APPN,

– contrôle et réglementation relative aux APPN.

> Formations :

– Observation, accompagnement et développement de l'emploi,

– Adaptation de l'offre de formation: ingénierie de formation, ingénierie pédagogique (individualisation des parcours, tutorat, formation ouverte à distance), Organisation des processus de certification (présidence de jury, évaluation pour la certification, VAE, réglementation), Qualité des formations dans les établissements.

> LOLF :

– mise en place,

– modernisation des techniques de gestion et de financement, évaluation de la performance.

La stratégie ministérielle de réforme est prévue pour diminuer les moyens financiers de l'Etat. Elle est claire quant aux formations: elles doivent être utilisables et transférables immédiatement dans le service! Visiblement, le MJSVA a respecté ces directives à la lettre, et prépare ainsi ses agents à leurs futures missions et à l'évaluation de leurs performances. La circulaire du 21/10/2004 demande aux services publics de mutualiser leurs moyens afin de réaliser des économies et préparer ainsi certains services à travailler ensemble (en vue d'un regroupement?). Sauf si des PRF ambitieux sont mis en place, les thèmes proposés sont très génériques et pourraient être proposés dans la PNF de n'importe quelle administration! La LOLF s'appliquant à toutes les administrations. Quant au sport, les formations liées aux contrôles, diagnostics, pourront tout à fait être partagées avec d'autres administrations (contrôle des enceintes sportives,...).

Une fois de plus, le MJSVA sera expérimental: après avoir été volontaire pour expérimenter la LOLF, la modernisation des établissements (privatisation des services de restauration, d'entretien et d'accueil) il propose un PRF permettant une mutualisation de moyens avec d'autres administrations. Nous pourrions être d'accord si l'objectif était de rendre le service public du sport et des APS plus performant. Or, ces orientations risquent de diluer et de dénaturer le MJSVA de l'essence même de ses missions. Le SNEP appelle tous les agents du ministère à être vigilants quant à la nature des missions qui leurs sont confiées, qui sont de plus en plus éloignées de celles prévues par le statut des professeurs de sport, précisées lors des tables rondes missions-métiers-emplois.

Sébastien GAUTIER

QUELQUES REMARQUES à PROPOS du BPJS...

Je viens de lire les articles parus dans le bulletin SNEP 723 de novembre 2004. Vos observations et remarques ne font que confirmer explicitement, avec exemples à l'appui, ce que je pressentais en mai 2002 et l'analyse que j'avais réalisée à l'époque (voir texte joint). Sachez qu'aujourd'hui, sur le terrain des formations en établissements, tous les problèmes que vous listez, nous les rencontrons. Le « casse-tête » et les « régressions » continuent. Quant aux solutions ?

Historique et architecture du projet : pour avoir assisté aux premières "messes" censées vanter les avantages et mérites du projet BP j'avais pu constater que la mouture proposée n'était qu'un **copier-coller** du dispositif de formation et de qualification du ministère de l'agriculture. Paradoxalement ce dispositif est très cohérent à l'échelon du cursus des formations de l'agriculture qui dispose à la fois d'une formation initiale (*système scolaire : CAP, BP, BAC ...*) et d'une formation continue ou continuée (*formation professionnelle continue adaptée aux techniques, technologies et productions régionalisées d'une part, à un répertoire professionnel des diplômes, métiers et qualifications du secteur agricole d'autre part*).

De fait, cette logique de cursus n'a de sens et de portée que par sa spécificité « agriculture » et ses valences « géographiques ». Y compris dans la construction des parcours de formation lesquels imposaient « officieusement » une chronologie des étapes ... même si les textes de référence supposaient une certaine souplesse dans l'établissement des parcours individualisés de formation.

Ce **copier-coller** n'a pas de sens pour les formations jeunesse et sports et ce pour plusieurs raisons :

● **Historiques :** on n'éradique pas en 2 ans trente cinq années de Brevet d'état qui s'ils méritaient, pour certains, légitimement un *lifting* cela ne nécessitait pas forcément une ablation...

● **Culturelles :** au sens de culture d'entreprise, parce qu'à jeunesse et sport il existait une culture de formation et des formations qui s'étaient adaptées au terrain, à l'exercice de la profession, à la demande des professionnels et des employeurs (*le BE Forme en est un exemple*) et notamment les formations en contrôle continu des connaissances.

Au contact des professionnels, nombreux sont les formateurs qui ont repensé et repositionné les cursus et contenus de formation au regard des réalités du terrain ...

● **Humaines :** le produit de la formation de jeunesse et sport est l'ANIMATEUR, technicien et PEDAGOGUE, qui œuvre sur de l'HUMAIN ce qui n'est en rien comparable avec le milieu agricole ou 2 logiques prédominantes :

– la logique technique : être capable d'utiliser et faire fonctionner tel ou tel outil

– la logique produit : le produit cultivé et récolté (fruits, légumes, céréales...)

● **Architecturale :** qu'elle est la logique du cursus à jeunesse et sport ? Existe-t-il une formation initiale en milieu scolaire OU ailleurs ? Non. La formation initiale est dispensée lors de la formation au B.E et elle devient « continue » après le B.E

Adapté sans nul doute à la formation permanente pour des publics déjà engagés professionnellement et pour qui le sens de la formation n'est pas à construire, l'architecture BP a le désavantage pour un public concerné par la formation initiale d'escamoter la question centrale de la construction d'une cohérence forte entre les différents contenus et les démarches. Surtout si l'ordre d'acquisition des UC n'est pas précisé et encore moins si les volumes horaires, programmes et méthodes ne sont pas "rationalisés".

● **Sociales :** les publics que nous accueillons, notamment en formation en contrôle continu des connaissances, sont (*souvent*) des publics en échec (*scolaires, universitaires, professionnels, de vie ...*) voire des publics en mutation. Ils ont fortement besoin d'être accompagnés, orientés, encadrés et pilotés et ne disposent pas toujours d'une formation initiale « sport » même si parfois leur niveau de pratique et d'investissement est intéressant.

Les cursus de formation B.E (*en contrôle continu des connaissances*) présentent 2 synergies importantes :

– la cohérence pédagogique (trame de formation)

– la mise en responsabilité progressive et encadrée

De fait, la chronologie des actions de formation quant elle découle de ces synergies n'a pas d'équivalent « qualité » et le produit fini : l'animateur, est un bon produit.

C'est sur ce terrain qu'il fallait envisager une réforme (un recentrage) des B.E pas par l'éradication totale de l'existant et encore moins son remplacement par une usine à gaz !

Je crois me souvenir qu'à l'époque de ces « messes » nous étions peu nombreux à souligner l'aberration du projet BP.

Le système en place : très schématiquement l'architecture potentielle des BP augure des problématiques suivantes :

● **Organisationnelles :** à l'échelon des établissements de formation surtout si la notion de cursus et parcours individualisés prévaut ... Au quotidien de la gestion des salles de cours, des intervenants, du matériel, de la présence voire de l'hébergement des apprenants ... quant à la soi-disant transversalité des contenus, des publics, des UC ... je demande à voir !

Si en plus il faut intégrer les V.A.E bonjour les dégâts.

● **Lisibilité méthodologique et pédagogique :** UF, UC, UCC, OI, OTI... j'en passe et des meilleurs. Comment faire simple quand on peut faire compliquer ?

Est-ce que quelqu'un s'est mis à la place des apprenants, des formateurs ? (*éventuellement*). Les publics que nous accueillons sont suffisamment en difficulté (lire ci-dessus) qu'il est d'autant plus important de simplifier les intitulés et l'architecture des cursus.

Sur un plan purement « marketing » et compte tenu de la concurrence potentielle des STAPS sur certains B.E, ce langage hermétique héritage du copier-coller technocratique est un excellent moyen de détourner voire d'effrayer les jeunes des formations JS.

La complexité de l'architecture BP relève du même constat.

● **La systématisation de 10 U.C. quelles que soient les spécialités :** la démarche originelle « emploi-formation » nécessitait une identification des tâches et compétences professionnelles, du métier.

De là devait se construire, par thèmes génériques, l'architecture des dispositifs de formation autour des programmes, contenus et méthodes ... Cette entrée par le versant professionnel laissait supposer que toutes les architectures B.P. pouvaient relever de logiques différentes et notamment pour ce qui concerne le nombre d'UC. On ne pouvait qu'y adhérer.

Alors que certains BE méritaient un « *lifting* » et donc une diminution (recentrage) du nombre d'UF (Cf exemple Métiers de la forme) la nouvelle architecture propose – stricto sensu - 10 U.C. pour tous les BP... Où est la cohérence ?

En résumé le MJS impose un cadre incohérent au départ et à l'arrivée nous devons le rendre cohérent.

Pierre TERZY
CREPS Dijon

De nombreux collègues nous ont fait part de grandes difficultés auxquelles ils étaient confrontés pour la mise en place des différentes spécialités du BPJEPS.

D'autres, certes encore peu nombreux ou plus discrets, témoignent d'une lueur d'espoir voire d'une certaine réussite dans la mise en place d'un BP.

D'autres enfin, qui criaient encore il y a quelques mois au scandale d'une usine à gaz incohérente, lourde et inadaptée que le ministère leur imposait consentent à relativiser et mesurer leurs propos.

Les collègues qui ont mis en place les premières formations du BPJEPS admettent volontiers que la tâche est rude. A tel point qu'ils préconisent fortement de la réaliser en équipe.

Les débuts sont d'autant plus difficiles que la totalité du travail doit être produit : les relations avec les entreprises, les outils, les évaluations formatives, les épreuves certificatives... C'est un travail colossal qui doit être fait. Il s'agit de produire un volumineux document fruit de l'échange d'une équipe de formateurs et de professionnels du secteur (le dossier d'habilitation, et autres documents de travail). A ce travail, s'ajoute à l'appropriation de la mécanique de fonctionnement du BPJEPS résultant à la fois de la compréhension théorique de ce dispositif mais aussi de la mise en œuvre même (on comprend en faisant). Face à l'ampleur du travail, beaucoup de chefs de service, sans doute par manque de connaissance du dispositif, ont maintenu la totalité des missions des collègues. C'est à nouveau dans l'urgence et dans des conditions non optimales que certains BP ont pris naissance. Il est facile de comprendre dans ces conditions, que des obstacles du premier instant ont vite été vécus comme des barrières infranchissables, d'autant plus que des propos divergents se sont fait entendre ici et là dans la bouche même de certains inspecteurs ou chefs de services.

A cette situation, il convient d'évoquer ce que de nombreux collègues pensaient ou pensent encore. Une telle révolution de pensée s'imposait-elle ? Ne pouvait-on pas dépoussiérer nos anciens BE ? Nous pensions à juste titre que le résultat de notre travail de formation sur la maquette des BEES portait ses fruits. Les contenus étaient établis de longue date et par instruction, les maquettes fonctionnaient, les stagiaires trouvaient tant bien que mal des emplois bref tout n'allait pas si mal. Nous assumions correctement nos missions de service public. Alors, pourquoi changer fondamentalement

l'ensemble du dispositif ?

Si les formations Brevet d'Etat étaient fort bien rodées et apportaient des satisfactions, l'analyse des premiers résultats des formations BPJEPS (les premiers candidats ont fini leur formation BP), permettent d'apporter quelques éléments prometteurs qui contrebalancent les contraintes parfois pesantes !

Il faut reconnaître que les dispositions du BPJEPS dépoussièrent nos pratiques antérieures. Les contenus sont élaborés à partir de la demande du terrain (ce qui pouvait déjà exister avant). On parle vraiment de savoirs utiles. On recherche du sens à donner pour le stagiaire et on place l'alternance comme ligne de force de la stratégie de formation. Enfin, à l'heure où les politiques au pouvoir ont besoin de mieux mesurer la spécificité de nos services et CREPS, le BP offre l'occasion de mieux communiquer autour de nos savoirs et compétences. Découvrir de nouveaux partenaires, s'ouvrir sur l'extérieur



par la signature de conventions de partenariats ou par de nouveaux contacts institutionnels, autant de stratégies qui ne peuvent qu'apporter du positif dans cette période difficile pour le service public. Ces nouveaux partenaires ont d'ailleurs très souvent appréciés le niveau de compétences des personnels MJSVA.

Avec un premier recul (formation BPJEPS terminée et début d'une deuxième promotion), je suis -comme d'autres- persuadé que le BP permet des avancées certaines qui récompensent les efforts déployés (la mise en place de la deuxième promotion est plus facile). Il est vrai que tout changement de dispositif de formation nécessite des efforts d'adaptation importants. Cependant, il me semble que les stagiaires de la formation BPJEPS ressortent mieux armés face

à un marché de l'emploi sportif en mutation, où les compétences techniques ne sont plus seules à prévaloir. Les employeurs du champ sportif veulent désormais des personnels plus polyvalents, n'en déplaisent à notre vision de l'éducateur sportif uniquement centré sur l'encadrement d'APS. Il faut désormais pour s'adapter à l'emploi, savoir manier le projet de développement, la demande de subventions, les logiciels de traitement de texte... L'alternance (renforcée) est de ce point de vue un élément important dans la formation même s'il est coûteux en temps pour l'organisme de formation et ses formateurs dans son suivi.

Pour les formateurs et coordonnateurs que nous sommes, le BP peut être l'occasion de (re)trouver des espaces d'autonomie et de liberté pédagogique et de construire une expertise renforcée (les contenus et modalités sont à créer). Le BPJEPS n'impose pas de chemin à prendre pour arriver au but. Si de prime abord, il est

déconcertant de devoir tout construire, c'est un plaisir de pouvoir choisir les contenus et méthodes qui amèneront nos stagiaires sur la voie de la réussite, c'est à dire la maîtrise du fameux référentiel de certification correspondant aux compétences nécessaires pour exercer les missions d'éducateur/animateur sportif.

Nous espérons que ces quelques lignes éclairent les premiers pas des collègues qui se lancent sur le chemin du BPJEPS. Nous leur apportons notre soutien pour qu'ils ne se découragent pas dans cette entreprise ambitieuse, fruit de création pédagogique, d'optimisme et de professionnalisme.

Sébastien REMILLIEUX
CREPS PACA (Site d'Antibes)

Projet de décret relatif au statut des CTS et la convention cadre : le SNEP écrit à la direction des sports et à la DPA

Nous nous félicitons du fait que le dispositif proposé ait écarté les situations de détachement ou de mise à disposition. Dans son intention il peut paraître séduisant de part la volonté manifestée de consolidation du statut des cadres techniques et la tentative de synthèse de la circulaire et des instructions relatives aux missions des PTP, CTS et DTN actuellement en vigueur. De nombreux extraits de ces textes sont repris dans l'avant projet, avec toutefois des nuances notables qui conduisent à de nombreuses interrogations et nécessitent des éclaircissements.

La position d'agent placé en mission pour 4 ans auprès d'une fédération semble mieux adaptée que l'actuelle mise à disposition pour 3 ans aux fonctions d'un DTN, dont on sait que la situation d'activité est très liée à celle de l'équipe dirigeante en place et aux échéances olympiques. Nous souhaitons cependant que les conditions de recrutement mentionnées dans la circulaire 86-24 du 14 mars 1986 soient toujours précisées. Nous notons également un affaiblissement de ses prérogatives, ainsi : "chargé de proposer puis de mettre en œuvre la politique sportive de la fédération" devient "concourt à la définition de la politique sportive fédérale et veille à sa mise en œuvre". Le sort des EN et CTN, listés dans la convention d'objectifs quadriennale, et placés sous son autorité fonctionnelle et technique, sera

étroitement lié à celui du DTN. Les ajustements de mouvement seront donc plus lourds en fin d'olympiade. Il semblerait que les CTN soient tous gérés administrativement par le ministère, et à l'identique des EN, ce qui pose un énorme problème.

S'agissant des agents affectés à l'échelon territorial, nos observations sont multiples :

- Il n'est plus fait mention des CTD. Or les EGS, auxquels votre courrier fait référence, avaient souligné l'intérêt de ce niveau d'intervention proche du terrain. Leur suppression contribue à la poursuite du déshabillage des services départementaux déjà très affaiblis. Est-ce la volonté du MJSVA, ou une conséquence de la stagnation de l'effectif des CTP qui n'a pas évolué depuis 20 ans ?
- Quelles incidences du placement "en mission pour 4 ans" sur la gestion des personnels: le contenu des arrêtés de nomination, le droit à mutation et l'affectation des stagiaires?
- Le SNEP est opposé à une tutelle accrue du président de ligue qui "exerce l'autorité fonctionnelle" (notion à définir!), "adresse un avis sur la manière de servir", la fédération fournissant "toutes les pièces nécessaires pour justifier de l'emploi du temps des agents". Le "rapport sur la manière de servir" établi annuellement par le DTN" prévu à l'article 6 du décret suffit, le président de ligue étant éventuellement consulté pour avis comme antérieurement.

Pour l'ensemble des cadres techniques :

- Qui module et verse l'IS relevant du décret 04-1054 du 01/10/2004? L'article 2 de la convention cadre doit être plus clair sur ce point. Il y a risque de confusion avec une éventuelle "indemnité de sujétion particulière" versée par la fédération.
- La charge de la FPC est transférée en grande partie sur la fédération, ce que nous désapprouvons. Il est en effet légitime que les cadres techniques cherchent à accroître leurs compétences dans leur spécialité, tout comme les informaticiens dans la leur.
- Il convient de rappeler les textes réglementaires (motivation de la décision, respect du droit de la défense) dans le cas où le ministre souhaite "mettre fin sans préavis à la mission d'un agent". D'autre part le terme "droit de réserve" doit être remplacé par "faire preuve de discrétion professionnelle".

Plus généralement, la disparition de la mention "Ils jouent un rôle déterminant pour garantir l'efficacité de l'aide financière de l'Etat au mouvement sportif et assurent la cohérence des politiques fédérales avec la politique de l'Etat" (préambule de l'instruction 98-231 du 21 décembre 1998) confirme l'affaiblissement de la position des cadres techniques face aux élus. Sont-ils entièrement soumis aux élus et ne sont-ils plus garants de la bonne exécution de la mission de service public déléguée par l'Etat aux fédérations ?

Serge MOREAU, DRDJS, Amiens

Article 43 : J. F. LAMOUR relance la polémique

Où se trouve l'intérêt des jeunes, qu'ils soient diplômés du MJSVA ou de la filière STAPS ?

Jean-François LAMOUR a été interrogé le 27 octobre par la commission des finances et de l'économie de l'Assemblée Nationale sur sa politique en matière d'emploi. Durant son audition, il a déclaré « il y a 50 000 jeunes qui ne trouvent pas de débouchés », alors que « le MJSVA a réalisé durant le même temps un gros effort de formation d'éducateurs sportifs ». Selon le ministre « les STAPS forment des éducateurs polyvalents alors que ce sont des éducateurs spécialisés qui trouvent du travail ».

Apparemment, il n'a pas une claire représentation de ce qui se fait dans son propre ministère où les diplômés polyvalents sont en net développement dans le cadre de la réforme des brevets professionnels. Il semble aussi qu'il n'ait pas une juste

image des mutations qui s'opèrent dans le champ du travail sportif comme il n'a pas apparemment connaissance des potentialités d'insertion professionnelle de certains diplômés STAPS dans des champs autres que les métiers du sport. En 2000, le MJSVA a produit 10 000 diplômés professionnels dont le taux d'insertion est très important. La même année, le MENR produisait 6 230 licences à mention et 1 700 maîtrises professionnelles, diplômés qui selon le CEREQ auraient aussi une bonne employabilité. Or, le marché de l'emploi sportif offre chaque année 8 à 10 000 emplois (selon le rapport CAMY). Il semble vain aujourd'hui dans ces conditions de polémiquer sur des chiffres qui ne disent pas tout ce qu'ils auraient à dire. Nous sommes en attente d'une enquête commune (MENR, MJSVA) impliquant l'observatoire national du métier de l'animation sportive (ONMAS) et qui doit éclairer de façon

sérieuse et argumentée la situation concrète de l'emploi sportif en France. Comment comprendre dans ces conditions la charge unilatérale du ministre de JF Lamour ? A quelle politique gouvernementale correspond-elle ?

Le SNEP continue de penser (comme beaucoup de collègues) que les deux ministères sont complémentaires et doivent collaborer, comme le prévoyait la loi de 1984 en mettant en synergie leurs compétences et connaissances.

Dans ce sens le SNEP s'était prononcé pour l'intégration des DRDJS dans le pôle « éducation-formation ». Sur ce point, le refus de JF Lamour ne peut aboutir qu'à multiplier les obstacles pour développer des collaborations nationales (alors que les locales fonctionnent souvent bien entre STAPS et JSVA).

Sébastien GAUTIER

sebastien.gautier@snepsu.net

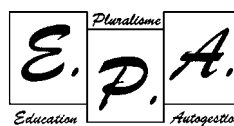
Les candidats pour les élections à la Commission Administrative Paritaire des Professeurs de Sport



SNEP
Syndicat national
des enseignants d'EPS
et des professeurs de sport



FSU
Fédération syndicale
unitaire



EPA
Syndicat unitaire
de l'éducation populaire
de l'actionsocio-culturelle et sportive

HORS CLASSE



Raymond CHABERT, CAS à la DDJSVA du Vaucluse (84). CAPEPS 1969. Professeur d'EPS en lycée et collège à Amiens (80) jusqu'en 1974. DDJS du Vaucluse (74 à 78). Collège à Avignon jusqu'en 83. DDJS du Gard (30) (83 à 2003). DDJSVA de Vaucluse depuis 2003. Professeur de sport en 85, BE de plein air, moniteur national de secourisme. A occupé les différentes fonctions dévolues aux CAS : animation de secteur, bases de plein air, coordonnateur du FNDS, coordonnateur des formations, formateur (tronc commun BEES, BEESAPT, BAPAAT, etc), jurys, examens, suivi VAP et VAE.

Actuellement chargé du développement à la DDJSVA du Vaucluse.



Anne-Marie VEBER, formateur au CREPS Pays de Loire depuis septembre 2004. CAPEPS 1969.

Professeur d'EPS de 69 à 80. Diplômée de l'INSEP (promotion 78/80).

Affectée à Jeunesse et Sports depuis 80.

Professeur de sport en 86. Conseillère d'animation sportive à la DRDJS de Nantes de 90 à 2004.



Jean-paul GRAFF, conseiller d'animation sportif, DRDJS Besançon (25), CAPEPS 1969. Affecté à la DRDJS Besançon depuis 69 sur poste de conseiller d'animation sportive. A occupé les différentes missions dévolues aux CAS.

Missions actuelles : relations avec le mouvement sportif (suivi, conseil, subventions), formations et réglementation.



Guy GERMAIN, directeur technique national, adjoint de la Fédération de basket ball, CAPEPS 1969. Conseiller technique départemental de basket ball 69/75, professeur EPS UFRSTAPS Poitiers 75/77, professeur EPS en collège 77/81, CTR basket ball Poitou Charentes 81/93, CTR basket ball Midi Pyrénées 93/97, professeur de sport 93, DTN adjoint à la Fédération Française de basket ball 97/2004. Missions actuelles : responsable du département des

mises en pratique, management des CTR, responsable de la filière détection, formation des jeunes, responsable des relations avec les fédérations affinitaires.

CLASSE NORMALE



Sébastien REMILLIEUX, professeur de sport au CREPS PACA site d'Antibes (06) depuis 1999.

Concours CAS externe de professeur de sport en 1998.

Auparavant formateur CREPS de la Réunion, et MA en EPS dans les Alpes de hautes Provence, entraîneur fédéral Basket-Ball. Titulaire Maîtrise STAPS ; BEES 2° plongée subaquatique.

Stagiaire CAS en DDJS (55) en 98-99 puis formateur au CREPS

d'Antibes secteur plongée puis TC1° et 2°, BPJEPS APT, .

Pratiquant APPN, triathlon et sport d'équipe



Sabine VILLARD, formatrice au C.R.E.P.S du Limousin depuis 2002, conseillère d'animation sportive à la DDJS de la Creuse de 2000 à 2002 (lauréate du concours professeur de sport 2000). Diplômes : Licence STAPS éducation et motricité. Maîtrise management du Sport

Missions actuelles :

Coordinations et interventions dans les formations (préparation au concours de professeurs de sport, BPAPT)



Gérard DECORS, professeur d'alpinisme, ENSA Chamonix (74), professeur de sport concours 87, guide de haute montagne, co-responsable du laboratoire d'essais des matériels de montagne de l'ENSA, spécialisé dans la sécurité des équipements, les SAE, l'équipement des sites d'escalade. Expert auprès de l'AFNOR et du CEN (Comité Européen de Normalisation), responsable de plusieurs commissions. Expert auprès

du bureau international du travail (mise en place de la formation des guides au Pakistan, en Russie et en Tanzanie).



Pierre-Yves DORE

1981 Licence STAPS - 1982 CAPEPS option Escalade, FPC: Brevets Fédéraux en sports de Plein-Air (Alpinisme, Escalade, Canoë-Kayak, VTT, Voile) - 82-83 Prof EPS en collège en Lorraine - 83-94 PEPS détaché DDJS Ile et Vilaine puis à la DRDJS Bretagne. En parallèle, depuis 1999 Formateur au CREPS de Dinard en BEESAPT et en BEESAPT-BEATEP itinérance nature puis en BP-APT et BP-APT+LTP



COURTEIX David, Professeur de sport concours externe 2000. Conseiller d'animation sportive à la DRDJS Alsace en septembre 2000 puis à la DDJS du Cantal depuis septembre 2003.

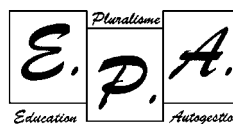
Titulaire de la licence STAPS et d'une maîtrise management du sport. International juniors et militaire de rugby à 15.

Missions actuelles : réglementation, protection de l'usager, équipement sportif.



Serge MOREAU, CTR vol à voile, DRDJS Amiens (80), professeur certifié de mathématiques jusqu'en 92, professeur de sport (option vol à voile) concours 93, conseiller d'animation sportive à la DDJS de la Somme de 94 à 98, conseiller technique régional de vol à voile depuis 98.

Les candidats pour les élections à la Commission Administrative Paritaire des Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs



Maurice PICHON, CAPEPS en 1969. Professeur d'EPS, notamment à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Gabès (Tunisie) (1969 à 1973), puis en Côte d'Or (1974). Conseiller départemental " plein air " à la DDJS de Côte d'Or (1974 à 1981). Professeur de sport (1985). Conseiller régional " plein air " à la DRDJS de Bourgogne (1981 à 1988). Conseiller technique régional " Montagne et Escalade " à Grenoble (1988 à 1992). Directeur technique national à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade (1993 à 1998). Directeur départemental de la DDJS de l'Ardèche (1999 à 2000). Conseiller sport au Cabinet de la ministre de la J. et S., Madame Marie-George BUFFET (2000 à 2002). Directeur Départemental de la DDJS de l'Indre depuis le 1er/12/02. CTPS domaine sport au 27/03/04.



Robert BRUNET, Conseiller Territorial DDJS du Haut-Rhin. CET Mulhouse, INSEP Escrime 74-76. Affecté à la DDJS du Haut-Rhin en 78 sur un poste CAS. CAPEPS, Professeur de sport, Conseiller technique et pédagogique supérieur, DEA STAPS, BEES2 Escrime, BEES1 NATATION.

Missions actuelles : Responsable de l'antenne DDJS Mulhouse, politiques éducatives territoriales, formation : BEES1, professorat de sport, natation, jury d'examen, coupons sport, diagnostics territoriaux.



Didier HUDE, CTP en art dramatique en exercice à la DRDJS de Nantes depuis 1983. Missions internationales Théâtre et Francophonies avec l'Afrique subsaharienne depuis 1987. Nombreuses créations et réalisations théâtrales amateurs/professionnels depuis 1988 sur la région des Pays de la Loire, Avignon Off, FITHEB du Bénin, MASA d'Abidjan... Membre du bureau national de la FSU, secrétaire fédéral de la section de Loire-Atlantique.



Dominique FOILLERET, Conseillère d'animation sportive à la DDJS du Val de Marne entre 1972 et 2002. En fonction à la DDJS Var depuis 2002.

Missions actuelles :
Coordination des politiques éducatives territoriales
Aide aux projets associatifs sport et jeunesse
Suivis des crédits de subvention titre IV

Elections à la Commission d'Evaluation Technique et Pédagogique du domaine du Sport



Maurice PICHON, CAPEPS en 1969. Professeur d'EPS, notamment à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Gabès (Tunisie) (1969 à 1973), puis en Côte d'Or (1974). Conseiller départemental " plein air " à la DDJS de Côte d'Or (1974 à 1981). Professeur de sport (1985). Conseiller régional " plein air " à la DRDJS de Bourgogne (1981 à 1988). Conseiller technique régional " Montagne et Escalade " à Grenoble (1988 à 1992). Directeur technique national à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade (1993 à 1998). Directeur départemental de la DDJS de l'Ardèche (1999 à 2000). Conseiller sport au Cabinet de la ministre de la J. et S., Madame Marie-George BUFFET (2000 à 2002). Directeur Départemental de la DDJS de l'Indre depuis le 1er/12/02. CTPS domaine sport au 27/03/04.

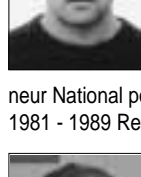


Dominique FOILLERET, Conseillère d'animation sportive à la DDJS du Val de Marne entre 1972 et 2002. En fonction à la DDJS Var depuis 2002.

Missions actuelles :
Coordination des politiques éducatives territoriales
Aide aux projets associatifs sport et jeunesse
Suivis des crédits de subvention titre IV



Bertrand BONNEFOY, DTN de la Fédération Française de Squash. CAPEPS 1980. Affectation INSEP 81/82. BEES 2 Escrime. Professeur d'EPS en collège 83/89. Professeur d'EPS au SUAPS Paris VI, 1990. Diplôme de l'INSEP 91/92. DTN de la Fédération Française de Tir à l'Arc 92/96. DTN de la Fédération Française de Squash depuis 1997. Membre du bureau de l'AS DTN depuis 1993.



Jean-Yves LE DEROFF, (CTPS à compter du 1/09/2004). 2001 - 2004 Conseiller Technique Sportif Voile en Bretagne, depuis 2003 coordonnateur ETR - 1997 - 2001 Entraîneur National pour la Préparation Olympique 2000 chargé du Laser et de la filière solitaire - 1995 - 1997 Directeur du Pôle France voile de Brest - 1989 - 1995 Directeur du Centre Permanent d'Entraînement et de Formation voile de Brest 1989 - 1992 Entraîneur National pour la Préparation Olympique, chargé de la série Europe 1981 - 1989 Responsable de la Section Sport Études voile de Brest



NIBOUREL Nicolas, professeur de sport concours 1987, intégré Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur en 2004. CTN de tir de 1987 à 1990, DTN du tir de 1991 à 1997. Directeur Adjoint du CREPS de Bourgogne Dijon depuis 1998.



Jean FERRÉ, conseiller d'animation sportive DDJS Châteauroux (36), CAPEPS 1974, BEES rugby et natation. Professeur d'EPS en collège, LEP et lycée. Affecté en septembre 1980 à la DD de l'Indre, s'est occupé de toutes les missions dévolues aux CAS. Missions actuelles : coordination du secteur "formations sportives" (formateur BEES 1 et 2, jury examens), relations avec le mouvement sportif local (suivi de disciplines, conseils, réglementation).



Yvan DAVID, CAPEPS 1988, professeur d'EPS au lycée Lafontaine Château-Thierry (02). Professeur de sport 1990. CTR football DRDJS Montpellier. CTPS 2004. Missions actuelles : Formation de cadres, formation d'éducateurs de quartier. Ville-vie-vacances. Membre de la commission fédérale " foot en milieu diversifié ". Entraîneur de l'équipe nationale féminine moins de 21 ans.



Jean-Michel PALAU, Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur - CAPEPS 1973 - 1973 à 1976 : Professeur d'EPS 1976 à 1982 : DDJS de l'Ain - Professeur de Sport en 1986 1982 à 1999 : DDJS des Alpes Maritimes - Depuis 1999 : Formateur au CREPS PACA - Site d'Antibes - Responsable des Formations Professionnelles " Activités Nautiques " (Moto-nautisme, Parachutisme ascensionnel Nautique, Engins tractés, Ski nautique) et en Biologie du Sport. Membre du Groupe Méthodologique National Expert juridique MJSVA des Sports de Nature.

SPORT : budget d'abandon et de régression

Les crédits d'Etat consacrés au sport s'élèveront à 377 millions d'euros (s'ajoutera le FNDS 270 millions d'euros). C'est une baisse de 4,5% par rapport à 2004. L'Etat ne consacrera au sport que 0,12% de son budget.

Dans le même temps :

Les français soutiennent massivement la candidature de Paris pour les JO de 2012,

Le ministre Grec annonce que les JO d'Athènes ont coûté environ 8 milliards d'euros à l'Etat. Cela représente 22 années de budget par rapport à ce que le gouvernement français consacre au sport en 2005.

Et lorsqu'au niveau syndical nous proposons un doublement du budget du MJSVA, on est considéré comme des irresponsables. Cherchez l'erreur !!

Vers un grand forum de l'éducation et du sport en novembre 2005

L'assemblée générale de l'ONU a adopté en 2003 une résolution déclarant l'année 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique. L'année 2004 avait été choisie par l'Union Européenne comme " Année européenne de l'éducation par le sport ". Ces décisions, consécutives, qui mettent en avant l'éducation physique et le sport, ne sont pas le fruit du hasard. Elles reposent sur des analyses qui rejoignent les nôtres, et mettent en évidence plusieurs faits inquiétants :

- dans les systèmes éducatifs de nombreux pays, l'éducation physique et le sport sont marginalisés, alors même qu'ils constituent un vecteur privilégié de développement de soi et d'acquisitions de valeurs ;
- les sportifs, et en particulier les plus jeunes, sont exposés à des dangers qui peuvent entraver leur développement harmonieux, voire nuire à leur santé, à cause de la marchandisation et de la médiatisation croissantes du phénomène sportif ;
- il n'existe pas à l'échelle internationale de coordination probante des forces humanistes qui pourraient proposer une alternative à ces constats douloureux ;
- la reconnaissance des apports de l'éducation physique et du sport pour la santé publique (lutte contre la sédentarité, les maladies cardiovasculaires...) et pour l'acquisition d'une citoyenneté active reste faible, même dans les pays riches, et d'induit pas de politique volontariste en terme de développement.

Notre organisation souhaite créer les conditions d'un large débat autour de la **fonction du sport, la fonction de l'école, la fonction de l'éducation physique**. Au-delà du débat, il s'agit également de créer une dynamique de rassemblement de tous

ceux qui se retrouvent pour défendre la place de l'éducation physique et la perspective d'un sport humaniste. A plus grande échelle, internationale, il s'agira de confronter les expériences et d'étudier les coopérations possibles, en faveur du sport comme de l'éducation physique, en particulier entre les pays riches du Nord et ceux défavorisés, du Sud. L'éducation est primordiale pour jeter les bases d'un sport humaniste, personne ne doit en être exclu !

Jusqu'à présent, nous avons organisé des colloques qui regroupaient essentiellement les professeurs d'EPS. L'ampleur de la réflexion à mener nous impose aujourd'hui d'avoir une autre ambition : un grand forum ouvert à tous les intervenants dans le domaine de l'EPS et des APSA, dans lequel chacun pourra suivre des conférences, des tables rondes et des témoignages, mais aussi s'exprimer, participer, témoigner. Ce rendez-vous sera aussi un grand moment de convivialité.

Dans cette perspective, nous souhaitons développer une politique de partenariat. Les collectivités territoriales, le milieu de l'école et celui du sport sont concernés par ces questions, chacun ayant, à un niveau ou un autre, sa part de responsabilité dans les politiques scolaire et sportive.

La préparation du forum sera l'occasion aussi, dans chaque académie, d'organiser une initiative publique sur la place et le rôle de l'EPS. Pour suivre l'évolution de cette préparation, et connaître les rendez-vous importants d'ici là, une rubrique sera bientôt ouverte sur notre site Internet.

Christian Couturier

christian.couturier@snefpsu.net

Le SNEP concepteur d'équipements fonctionnels pour l'EPS et le sport

La dernière loi programme d'équipements sportifs date de la période de 1971 - 1975 et nombre de gymnases dont les COSEC, ont donc 30 ans.

Depuis il y a eu l'intégration universitaire de l'EPS, son transfert à l'Education nationale, l'évolution considérable des contenus (des instructions officielles aux programmes) et la décentralisation qui a donné aux collectivités territoriales les compétences en matière d'investissement et de fonctionnement des installations sportives.

Mises à part les contraintes liées à l'évolution du sport de compétition, les équipements sportifs n'ont pas évolué. Ainsi le gymnase où s'emboîtent 1 terrain de handball, 1 basket, 1 tennis, 4 bad est inadapté à l'enseignement de l'EPS .

Face à la carence persistante du Ministère de l'Education nationale pour définir des espaces nécessaires à la réalisation des programmes et horaires officiels de l'EPS, le SNEP s'est mis au travail.

Alliant fonctionnalité et coûts de construction avantageux, le référentiel « Les grandes salles pour l'EPS », publié en février 2001, connaît un succès considérable en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger.

La construction de gymnases « SNEP » est programmée en régions Nord - Pas de Calais, PACA, Picardie ainsi que dans les départements des Côtes d'Armor, du Gard, du Val de Marne, etc.... Il fait également le bonheur des clubs sportifs qui recherchent pour les entraînements et les championnats des jeunes, des espaces multifonctionnels.

Dans le même esprit, le SNEP a publié en 2003 « Les piscines pour l'EPS » : au moment où le loisir lucratif avec multi toboggans, jacouzis, cascades, bulles, a supplanté les bassins sportifs, le SNEP, sous l'œil bienveillant de la FFN, plaide les intérêts de la natation pour les scolaires et les nageurs. Le référentiel « les petites salles » est en gestation et devrait voir le jour en 2005.

Souignons que pour les collègues en charge du dossier équipements dans les services déconcentrés du MJSVA ces publications peuvent être commandées au SNEP national.

Martine LE FERRAND

martine.leferrand@snefpsu.net

Une défense intransigeante et efficace de nos droits

Rien dans l'histoire des avancées sociales et des droits ne fut jamais octroyé. Tout acquis a résulté, directement ou indirectement des luttes et des rapports de force créés.

Chacun constate aujourd'hui l'acharnement du gouvernement à remettre en cause ce qui fut arraché au cours des cinquante dernières années, notamment au lendemain de la Libération (retraites, sécurité sociale...). Les services publics sont victimes d'une gestion "comptable", de plus en plus insupportable aux personnels.

Le SNEP s'est doté depuis plus de trente ans d'un service juridique performant. Notre action dans ce domaine est d'autant plus efficace qu'elle utilise le droit comme un moyen, parmi les autres, de l'action syndicale.

Rien ne nous est plus étranger que le "juridisme", dérive qui consiste à former des recours à tort et à travers, sacralisant la JUSTICE et ses institutions.

Le droit est pour nous un terrain de lutte, partie intégrante de l'action syndicale.

Qu'il s'agisse de défendre nos collègues contre de fausses accusations, qu'il s'agisse d'erreurs, voire de fautes de l'administration (déroulement de carrières...), qu'il s'agisse de questions de responsabilité en cas d'accidents..., le SNEP a gagné de nombreux recours, ou la mise hors de cause de collègues injustement accusés.

Il est périodiquement rendu compte dans notre bulletin, des succès, des reculs imposés à l'administration, des jurisprudences positives que nous avons pu obtenir avec l'appui, quand cela s'avère nécessaire de notre collectif d'avocats.

Marcel BERGE
marcel.berge@snefpsu.net

RETRAITE, SÉCURITÉ SOCIALE : d'autres choix sont possibles !

- Rentrée 2003, nouvelle loi sur les retraites,

- Rentrée 2004, nouvelle loi sur l'assurance maladie....

Aucune de ces deux réformes n'est financée à terme. Le débat doit continuer...

Les quelques mesures de financement proposées, notamment pour l'assurance maladie et les retraites sont, non seulement injustes, mais ne suffisent pas à compenser la hausse tout à fait normale des dépenses.

Une réforme est nécessaire, mais celle-ci doit permettre au système qui repose sur la solidarité universelle et intergénérationnelle de continuer à se développer.

La FSU a proposé un certain nombre de mesures :

- Mettre en œuvre une véritable politique de santé publique avec un réel développement de la prévention et une meilleure compréhension des processus de santé et de soins ;
- Développer et améliorer le fonctionnement de l'hôpital public par une meilleure organisation et coordina-

dination des différents acteurs (démocratie sanitaire) ;

- Développer un contrôle social sur la filière du médicament (recherche, fabrication, distribution).

- Redonner une légitimité de la représentation syndicale dans les caisses (par élection)

- Assurer un financement par des prélèvements sur les richesses produites

Il faut donc rééquilibrer celles-ci au profit des salariés et de l'emploi (lutte contre le chômage). Pour cela, il faut mettre à contribution l'ensemble des revenus des entreprises ainsi que ceux du patrimoine.

Les décrets d'application de la loi sur l'assurance maladie ne sont pas encore publiés (prévus entre mi-septembre et janvier 2005). Il faut continuer dans les réunions SNEP, FSU, comités de soutien pour la Sécurité Sociale, à proposer et défendre les propositions de la FSU. Le débat n'est pas clos, ni sur les retraites, si sur l'assurance maladie.

Sophie DUQUESNE
sophie.duquesne@snefpsu.net

CARRIÈRES LONGUES

Le droit de partir avant 60 ans, pour les salariés qui avaient commencé à travailler tôt était une revendication portée par l'ensemble des organisations syndicales.

Ce dispositif est ouvert aux salariés du régime général depuis le 1er janvier 2004. Les règles en vigueur ont exclu une partie importante des salariés qui espéraient en bénéficier, puisque qu'était introduit la distinction entre périodes cotisées et périodes validées. L'article 73 du projet de loi de finances pour 2005 traite du départ anticipé des retraites des fonctionnaires.

Lors des négociations du mois de juin, aucune organisation syndicale n'avait donné son aval aux mesures proposées par le gouvernement.

Non seulement la mise en œuvre est retardée pour le public, mais ce dispositif est très restrictif et sa mise en œuvre progressive ne sera achevée qu'en 2008.

De plus pour ceux qui pourraient partir en 2005, au titre de ce dispositif, ils peuvent bénéficier encore du congé de fin d'activité qui est ouvert aux personnels nés avant le 31/12/46 et qui totalisent 40 années de cotisation sont 15 de service public.

Les fonctionnaires sont particulièrement déçus. Le SNEP et la FSU ont décidé de s'adresser aux parlementaires pour faire évoluer le projet de loi.

Date d'ouverture	Age début de carrière	Age de départ	Durée validée	Dont cotisée
1 ^{er} janvier 2008	14 ou 15 ans	56 ou 57 ans	42 ans	42 ans
1 ^{er} juillet 2006	14 ou 15 ans	58 ans	42 ans	41 ans
1 ^{er} janvier 2005	14, 15 ou 16 ans	59 ans	42 ans	40 ans

Tous les collègues concernés peuvent s'adresser à leurs parlementaires. Un modèle de courrier est disponible sur le site du SNEP.

Selon l'INSEE, environ 30 000 fonctionnaires pourraient être concernés si les mêmes dispositions du privé s'appliquaient au public.

Pour l'application de la condition d'âge, il faut une durée d'assurance d'au moins 5 trimestres à la fin de l'année au cours de laquelle est survenue le 16^e ou 17^e anniversaire ou 4 trimestres pour ceux nés le dernier trimestre de l'année du 16^e ou 17^e anniversaire.

Le dossier n'est pas clos et il faut poursuivre les interventions tant pour aménager les fins de carrière que pour ouvrir un réel accès à un départ anticipé pour les carrières.

Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snefpsu.net

SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

parlons vrai ?

Pour tenter de discréditer les personnels de la Fonction Publique aux yeux de la population, le Ministre oppose à leurs revendications légitimes, une campagne de désinformation et un chantage entre emplois et salaires. Le Ministre évoque une "feuille de paye moyenne" dont le pouvoir d'achat ne cesserait d'augmenter, même en l'absence de mesures générales. Il s'agit en fait de prendre en compte les mesures individuelles (promotions, avancement), les changements de corps qui augmentent la masse salariale globale donc le salaire moyen par tête. Mais chacun ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu. Et ces promotions sont rognées par l'inflation, quand elles ne sont pas purement et simplement annulées.

La seule référence possible est la valeur du point d'indice qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente avec l'évolution des prix. Dans le calcul du Ministre, c'est la notion même de déroulement



de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contestée. En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

Quelle réalité de l'évolution du pouvoir d'achat ?

Entre le 1er janvier 2000 et le 31 octobre 2004, la perte du pouvoir d'achat de la valeur du point atteinte par rapport à l'indice des prix hors tabac : - 4,89 %, par rapport à l'indice des prix (avec tabac : - 5,93 %).

A la fin de l'année, la perte atteindra 5 % par rapport à l'indice hors tabac soit en cumulé,

l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Pour les retraites, rien n'est réglé sur le contentieux, ni sur l'actualité (1,5 % pour 2004 avec une inflation qui sera supérieure). Et d'ores et déjà, de nouveaux prélèvements sont envisagés pour les actifs et les retraités.

Le minimum Fonction Publique court toujours après le SMIC..

Pour la catégorie A (recrutement BAC + 3), le début de la carrière représentait 1,75 fois le SMIC en 1983, il en représente seulement 1,32% aujourd'hui.

Oui, il est possible d'augmenter les salaires.

Le Ministre se répand sur les contraintes des finances publiques et sur le coût qu'auraient pour tous, la satisfaction de nos revendications. Mais nous pourrions lui rappeler que c'est le gouvernement lui-même qui a choisi de se priver de recettes dans le cadre d'une politique fiscale ni juste, ni justifiée, qui ignore les besoins de solidarité et ceux des services publics (baisse des impôts, exonérations de cotisations décidées en faveur du patronat).

Lui rappeler également que la part des richesses produites dans le pays mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des fonctionnaires de l'Etat, ne cesse de reculer au bénéfice des profits financiers. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (2 milliards d'euros en moins, soit près de 3% de la masse salariale). Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires. C'est inacceptable au regard des besoins des services publics essentiels pour le pays. Incohérent au regard du chômage. Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance, notamment par la consommation..

Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

Les organisations syndicales ont décidé de boycotter la première réunion à laquelle, R. DUTREIL les conviait pour établir un "bilan partagé" de la situation, et tenir ce même jour 23 novembre, une conférence de presse pour démonter la campagne de désinformation du Ministre.

Le 8 décembre le Ministre devrait faire des propositions. Aura-t-il entendu les exigences des organisations syndicales ?

Dominique DELIGNY
DRDJS Paris

Santé des personnels, retraites, assurance maladie

L'enquête SNEP " vous et votre santé " a été remplie par 800 collègues. Il ressort que plus de 80% des collègues ressentent des souffrances physiques (dos, genoux, voix, audition...) et psychiques (stress, tension nerveuse).

L'aggravation de toutes ces douleurs physiques et nerveuses augmentent avec l'âge (à partir de 50 ans, femmes et hommes). Ces constatations ainsi que les groupes de travail " Fonction Publique " sur pénibilité, incapacité, invalidité, médecine de prévention (auxquels la FSU dont le SNEP ont participé) permettent au SNEP d'intervenir avec force auprès du ministère sur la spécificité de nos métiers, et les fins de carrière.

Fins de carrière qui pour un grand nombre d'entre nous vont être de plus en plus délicates avec l'allongement du nombre d'années pour obtenir une pension de retraite décente. (nouvelle loi sur les retraites de 2003).

Avec la loi sur l'assurance maladie du 13 août 2004, le gouvernement continue à mettre à mal le système de protection sociale basé sur la solidarité (chacun verse selon ses moyens et reçoit les soins selon ses besoins), sur l'unité des soins.

L'objectif premier de cette loi est de réduire les dépenses puisque le ministre de la santé annonce son intention d'économiser 3,5 milliards d'Euros. Cette loi montre également que le choix du gouvernement est de faire reposer cette réduction des dépenses sur les assurés. Les recettes prévues reposent en grande partie sur un transfert de charges vers les assurés (augmentation de la CSG pour retraités et actifs, de la CRDS, un Euro par consultation...).

Seul un petit effort pour les employeurs, 800 millions d'Euros pourraient être prélevés, ce qui n'est rien, comparés aux 20 milliards d'Euros d'exonérations annuelles dont bénéficient les entreprises.

Le gouvernement refuse d'engager une vraie réforme de financement, aussi bien pour les retraites que pour l'assurance maladie.

Pour assurer le financement qui n'est pas réglé pour ces deux nouvelles lois, il sera fait appel aux salariés par un transfert de charges de plus en plus important.

Sophie DUQUESNE

LES ÉLUS DU SNEP À LA CAP DES PROFESSEURS DE SPORT

4 ANS D'ACTIVITÉ AU SERVICE DE TOUS POUR RENDRE LA GESTION TRANSPARENTE ET ÉQUITABLE.

Les élus du SNEP se sont efforcés à chaque CAP :

- D'intervenir auprès de l'administration avant la CAP pour vérifier et faire rectifier certaines erreurs concernant le calcul des barèmes : d'accès à la hors classe, d'accès au corps des professeurs de sport, la prise en compte de demandes de mutations tardives...
- De veiller au respect des règles de gestion statutaires et d'équité entre les collègues en utilisant tous les moyens de défense y compris juridiques pour faire respecter leurs droits. Ce fut le cas pour la notation 2002 et ses conséquences sur l'avancement 2001/2002. Sur ce dossier, une vingtaine de recours auprès des Tribunaux Administratifs sont

actuellement suivis par le SNEP.

- D'informer tous les collègues du résultat les concernant, d'être disponibles pour répondre à leurs mails, courriers, appels téléphoniques.
- De rendre compte dans nos publications des résultats des CAP, en respectant la confidentialité des dossiers individuels.
- De combattre systématiquement les promotions hors barème imposées par le ministre de manière totalement arbitraire : hors classe, promotion interne...

Ce que nous n'avons pas pu obtenir et que nous continuons de demander :

Mutations : la possibilité de déposer plus de 6 vœux en permettant par exemple de formuler des vœux de type : tous postes CAS dans une DR ou une DD. Ceci afin d'éviter comme cela se produit pour certains collègues de faire 6 vœux portant sur 6 postes non vacants. De mettre en

place un barème pour classer les candidats. Des procédures contrôlées paritairement au niveau des établissements pour établir le profil des postes et le classement des candidats. La justification des choix des DTN en cas de candidatures multiples sur un poste de CTS.

Promotions : la mise en place de critères barémés et un " contrôle " des élus du personnel concernant l'accès au corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, par liste d'aptitude ou détachement et pour l'accès à la hors classe du corps.

Un plan d'intégration dans le corps des professeurs de sport pour tous les fonctionnaires titulaires qui le souhaitent : CE d'EPS, PEGC, instituteurs, personnels territoriaux..., puis l'arrêt de recrutement de personnels qui ne peuvent pas être détachés dans le corps des professeurs de sport.

RÉFORME ADMINISTRATIVE DÉPARTEMENTALE DE L'ÉTAT

La FSU propose une rencontre aux autres organisations syndicales

Dans la semaine qui a suivi la parution de la circulaire du Premier ministre du 16/11/04 concernant la réforme administrative départementale de l'Etat, EPA a pris l'initiative au nom de la FSU de proposer aux syndicats des autres fédérations de se rencontrer le 9/12/04 au siège de la FSU, avec pour objectif de décider une action intersyndicale unitaire.

Analyse commune des syndicats FSU :

L'orientation de la circulaire, comme toutes les réformes du gouvernement, a un seul objectif : la réduction des dépenses de l'Etat en supprimant des missions de service public, en fusionnant des services et en mutualisant leurs moyens.

Pour nos 3 syndicats l'existence des DDJS n'a jamais été aussi menacée du fait, en particulier, que les missions techniques et pédagogiques sont absentes de la circulaire du Premier ministre. Seules les missions de contrôle, de réglementation, de suivi de la politique de la ville, et de la vie associative sont mentionnées. Missions qui pourraient être remplies par un service à la préfecture réduit à 2 ou 3 fonctionnaires.

Propositions de la FSU (à débattre) :

Banaliser une journée dans tous les services (y compris régionaux) et établissements pour informer les personnels et rechercher des modalités d'action permettant une mobilisation la plus large (l'heure mensuelle d'information syndicale rarement utilisée doit pouvoir être regroupée).

Intervenir pour que " Jeunesse, Sports, Vie Associative " intègre le pôle " Education - Formation " afin de donner une surface suffisante à ces missions, qui sont le squelette et la raison même d'exister de ce ministère.

Faire des DDJS des antennes locales des DRDJS occupant toute la surface Jeunesse, Sports et Vie Associative afin d'assurer au niveau des départements et des pays un service public de qualité et de proximité pour les usagers.

Tous les personnels sont concernés. Si les DDJS disparaissent les DR, les établissements et le ministère suivront. La prise en compte par ce gouvernement des missions techniques et pédagogiques est décisive pour l'avenir du service public dans les domaines du sport, de l'Education Populaire et de la Jeunesse, donc pour tous les personnels.

CRÉATION DU CORPS SUPÉRIEUR : un acquis syndical

Depuis 20 ans, cette revendication était portée par le SNEP qui avait obtenu dès 1982 la création de l'agrégation EPS qui comportait au départ une option enseignement et une option entraînement.

Lors de la création du corps des professeurs de sport en 1985, le SNEP avait obtenu un vote unanime du comité technique paritaire ministériel sur un vœu demandant la création d'un corps de niveau agrégés au ministère des Sports.

Cette revendication a été rappelée à chaque nouveau ministre.

Mais il est évident que si le SNEP n'avait pas été rejoint sur cette revendication par le SNAPS et EPA, ce corps n'aurait sans doute jamais été créé.

N'oublions pas cependant également 2 aspects décisifs :

- La création en 1982 de l'agrégation d'EPS,
- Lors du rattachement de l'EPS au MEN en 1981, 1500 enseignants d'EPS sont restés au ministère des Sports dont une majorité étaient professeurs d'EPS et étaient demandeurs d'un corps de niveau agrégés au ministère des Sports afin d'avoir les mêmes perspectives promotionnelles que leurs collègues du MEN.

Une étape importante est franchie avec la création du corps. Il faudra maintenant se mobiliser pour que ce corps représente à terme 30% des personnels techniques et pédagogiques afin de constituer une véritable voie promotionnelle pour tous. Il faudra également être très vigilants pour que les missions confiées à ce corps restent les plus proches possibles de celles des professeurs de sport, afin de ne pas limiter les possibilités de mobilité professionnelle.

Tableau des Hors Classe PDS 2004-2005

NOM	PRENOM	AFFECT.	BAREME	NOM	PRENOM	AFFECT.	BAREME
POUGET	Ambroise	DD019	94,00	ACITO	Léonardo	DD056	87,00
GAINIER	Gérard	RD075	94,00	FELIX	Christian	RD076	87,00
NOCERA	Didier	RD063	92,00	SERRES	Daniel	RD013	87,00
PRUVOST	Evelyne	DD974	92,00	VOURIOT	Alain	RD014	87,00
CARRACCINO	Jean-Marc	RD013	92,00	LABADENS	Bernard	DD012	87,00
COQUINOT	Jean-Louis	CR035	92,00	DEJONGHE	Henri	RD080	87,00
BOYON	Daniel	RD034	92,00	VIAL	Patrick	RD075	87,00
BRAGHINI	Luigi	CR086	92,00	BOUVET	Christian	DD073	87,00
BERNABEU	Paul	RD031	91,00	TORTUYAUX	Jean-Claude	DD056	87,00
CHABRIER	Michel	INSEP	91,00	PERRIER	Gérard	RD069	87,00
BAHUET	Bernard	DD083	91,00	GOMBEAU	Bernard	RD059	87,00
FLAMENT	Roger	DE006	91,00	GRAIL	Jean-Paul	CR003	87,00
BLAISE	Christian	RD054	91,00	MASSART	Gilbert	DD042	87,00
DUPORTE	Jean-Paul	DD040	90,00	DELIGNY	Dominique	RD075	86,87
POMMAT	Jean	RD075	90,00	GALLEANO	Robert	RD067	86,81
GSEGNER	Gérard	DD972	90,00	RAGE	Guy	RD021	86,75
DUPUIS	Gerard	RD063	90,00	THIEBAUT	Jacky	RD051	86,37
LEGRAND	Lucien	MJS	90,00	FLECK	Claude	DD088	86,12
MOLLE	André	RD059	89,00	MADILLAC	Patrice	RD076	86,00
PILLOUD	Gabriel	CR025	89,00	LE FLOCH	Patrice	DD038	86,00
FRESLON	Jean	DD037	89,00	JACQUILLAT	Charles	DD083	86,00
COSNEAU	Jean-Pierre	RD044	89,00	KEITH	Dominique	DD068	86,00
BERGER	Michel	RD025	89,00	JACQUOT	Patrick	RD034	86,00
WEISS	Pierre	RD069	89,00	LACLAU	Jean-Pierre	CR038	86,00
DUCREUX	Gérard	RD069	89,00	CONIN	Dominique	DD056	86,00
BOSSE	Gérard	RD044	89,00	SUSBIELLES	Jean-François	DD064	85,75
BEQUE	Mireille	RD034	89,00	JACQUIER	Claude	DD074	85,68
GIUDICI	Dominique	RD075	89,00	RANCON	Jean-Claude	RD034	85,37
MARTIN	Bernard	RD044	89,00	BUHERNE	Martine	DD026	85,00
RAYNAL	Annie	DEF2	89,00	REB	Françoise	DD029	85,00
GUILMAIN	François	RD086	89,00	ANDRIEU	Alain	RD033	85,00
BOURGERY	André	RD063	89,00	MOUROT	Alain	RD014	85,00
PAULOU	Jean-Luc	RD069	88,93	KARSENTY	Gérard	RD025	85,00
BAUGEY	Pierre	DD074	88,81	LECUYER	Alain	DD974	85,00
SEGAUNES	Alain	RD033	88,00	BOUVARD	Guy	DD974	85,00
VELAY	Gilbert	DD084	88,00	BRAUGE	Pierre	DD038	85,00
VERBERT	Nicole	DD004	88,00	CORDIER	Guy	DD039	85,00
NICOLAS	Colette	CR021	88,00	COLCHEN	Joël	RD075	85,00
PETER	Jean	RD054	88,00	ROY	Jean-Michel	RD086	84,87
MALOT	Jean-Claude	RD075	88,00	REGOUT	Daniel	DD088	84,68
REBOU	Gérard	DD053	88,00	BARONNET	Didier	CR092	84,37
DAUDE	Marcel	DD972	88,00	PAOLI	Catherine	DD974	84,00
LESPERAT	Yves	RD075	88,00	ROMIEU	Gilbert	RD034	84,00
ROBIN	Patrick	DD003	88,00	LE BOURHIS	Didier	RD044	84,00
DUCHATEL	Claude	DD077	88,00	ARTAUD	Daniel	CR038	84,00
BALDASSARI	Marie-Claude	DD083	88,00	GENSON	Pierrette	CR034	84,00
GIRAUT	Denis	MJS	88,00	MIQUEL	Jacques	RD031	84,00
MAYBON	Jacques	DD061	88,00	MAZEAU	André	DD006	84,00
BEAUXIS-LAGRAVE	Jean-Pierre	RD033	88,00	LARUE	Jean-Bernard	RD033	84,00
RAGNI	Patrice	RD054	88,00	KELLER	Jacques	RD013	84,00
MARTIN	Claude	RD033	87,81	RABAT	Luc	MJS	84,00
FROSTIN	Michel	DD053	87,68	ROUSTAN	Robert	DD083	83,87
MILLET	Paul	RD014	87,00	BONNET	François	RD034	83,75

Les candidats
proposés
hors barème
par
l'administration



NOM	Prénom	AFFECTATION	BAREME
PEDROLETTI	Michel	RD13	80,06
FOURNO	Jacques	DD074	48,50
FORCE	Jean-Luc	ENE49	42,75
TOULOTTE	Théodule	RD59	41,75
PARISI	Angelo	DD95	40,97
PARADE	J. Philippe	RD031	38,75
NALLET	Chantal	DD76	36,50
GUICHOT	Pierre	MJS	35,25
RANVIER	Patrick	MJS	35,25
SKRELA	Jean-Claude	MJS	35,25
JOURNAUX	Eric	Adm Centrale	32,25

CAP du 19 octobre 2004 Accès à la hors classe des professeurs de sports

Le SNEP était représenté par Jean-Paul GRAFF et Pierre DELACROIX (invité en tant qu'expert).

En propos liminaires, nous avons fait remarquer à la commission que le nombre de postes proposés était inférieur à celui escompté suite à la promotion de 200 collègues dans le corps supérieur.

Les promotions réalisées, faites sur la base de critères que nous ne connaissons toujours pas, n'ont libéré que 35 postes, alors que l'on pouvait espérer que pour une création initiale du corps, les choix auraient pu se porter vers les plus anciens et donc libérer un nombre beaucoup plus important de places à la hors classe (le double nous semblait être un chiffre minimum)

Sur le déroulement de la CAP, on peut regretter que la dernière mouture de la liste des promouvables ne nous ait été communiquée qu'en début de séance, sans que le classement en cas d'égalité de points n'ait été fait (prise en compte de l'ancienneté des missions exercées).

5 collègues étant ex-aequo pour la dernière promotion, il a fallu ressortir leur dossier pour les classer et nommer l'heureux élu.

Enfin, malgré un vote défavorable de la parité syndicale, 11 collègues ont été nommés hors barème. La parité syndicale ayant opposé les 11 collègues les mieux placés au barème.

111 promotions possibles (dont 11 réservées au hors barème)

106 promus au barème (dont 6 détachés qui ne sont pas comptabilisés dans le contingent)

Le 1er promu avait 94 points, le dernier 83,75. Parmi les promus hors barème, hormis un classé 182ème avec 80,06 points, les classements s'échelonnent entre le 295ème rang et le 1019ème et le nombre de points entre 48,50 et 32,25, le plus jeune ayant 39 ans ! Avec ce système que nous dénonçons depuis de nombreuses années, l'avancement de nombreux collègues tout aussi méritants est retardé de plusieurs années. Les 4 ex-aequo ayant 83,75 pts non retenus sont les premières victimes de cette " prime au mérite " autoritairement attribuée sans aucun critère par le MJSVA. Le retrait de cette mesure discriminatoire reste une de nos priorités.

Jean-Paul GRAFF
Commissaire paritaire

Décès de Robert Castagnac

Comme tant d'autres qui l'avaient connu, c'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le récent décès de Robert, victime d'un stupide accident. Camarade de promotion à l'ENSEP (il était mon " hypo " promo 49/52), mais avons mené de dures batailles notamment contre l'éviction arbitraire de notre professeur Robert Ménard victime de la " chasse aux sorcières " e 1950/51. Responsable syndical des élèves alors que nous n'avons pas encore " arraché " le droit d'être syndiqués au SNEP (intervenu après la bataille gagnée en 1951 pour le statut d'élèves fonctionnaires stagiaires), il devait dès 1953 se présenter aux élections syndicales sur la 1ère " liste d'Union " constituée par Jean Guimier. Elu du SNEP, secrétaire académique de Strasbourg jusqu'en 1955 je crois, " Bob " était un lutteur passionné qui lançait son fameux " Je m'indigne ! " à l'égard de tout ce qui pouvait provoquer son indignation. Je le perdis de vue lorsqu'il opta pour une carrière d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, puis inspecteur principal pédagogique. Il finit sa carrière comme IPR et devint Vice président des " Francas ". A ce titre, il était co-organisateur des Assises Nationales du sport qui viennent de se tenir à Nantes à la fin du mois de novembre. Il fut, jusqu'au bout, un ardent défenseur de l'EPS, du sport et de l'Education Populaire. Le SNEP se joint à moi pour présenter à son épouse et ses enfants ses plus sincères condoléances.

Marcel BERGE

Ne regardez pas le SNEP, ADHEREZ !

Nous vivons une époque singulière.

Alors que trop de décisions prises par ce gouvernement vont à l'encontre des intérêts bien compris de la majorité des salariés, ceux-ci hésitent, refusent, contestent leur adhésion à un syndicat. Alors que toutes les conditions sont réunies, pour rendre le syndicalisme fort, celui-ci stagne voire régresse ! Qui peut se satisfaire d'une pareille situation ?

Les mouvements qu'il a engagés, sur l'éducation, les retraites, la protection sociale, les postes au CAPEPS, sont encore l'objet d'une analyse quant à leur efficacité. Mais qui peut prétendre qu'il n'y a que des reculs ? Doit-on laisser penser que tout ce que ce gouvernement souhaitait transformer sur ces dossiers a été adopté ? Erreur monumentale qui nous coûterait bien plus cher si, sous ce prétexte-là, chacun allait s'occuper de

son jardin. Le gouvernement sait qu'il lui reste encore beaucoup d'étapes à franchir, sur chacun des dossiers auxquels il s'est attaqué et qu'il a besoin de diffuser des cris de victoire afin d'ancrer encore plus le renoncement de chacun. Voilà le piège à éviter et que le SNEP cherche à faire comprendre aux uns et aux autres.

Oui, il faut se tourner vers les syndicats ! Oui, il faut se tourner vers le SNEP ! Oui, il faut qu'en toute confiance, les débats, tous les débats aident à se rassembler pour mieux agir. L'action syndicale, ses revendications, montrent que c'est dans les réalisations collectives que les exigences de chacun se réalisent pleinement.

Rejoignez le SNEP pour la défense du service public du sport et des APS et de ses personnels.

Jean LAFONTAN

Chèques vacances - infos pratiques

Que vous soyez mutualiste ou pas à la MGEN, que vous soyez à la retraite, en activité ou emploi-jeune, vous pouvez épargner pour vos loisirs. En effet, la MGEN assure la gestion des chèques vacances pour le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche.

Ainsi, en épargnant un peu chaque mois, vous pouvez bénéficier (en fonction de votre revenu fiscal de référence et de votre situation familiale) d'un taux de 25 % d'intérêt.

Exemple : vous versez pendant 6 mois 50 € / mois, vous pouvez obtenir 375 € de chèque vacances (soit un gain de 75 €).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la MGEN (mgen.fr) ou vous adresser à votre section départementale.

Sabine Villard

Enfin la vérité

Si jamais, certains d'entre vous doutaient encore des intentions de ce gouvernement en matière de casse du service public d'éducation, je vous laisse lire ces déclarations (1) du Ministre de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Monsieur Renaud Dutreil. Elles se passent presque de commentaires :

• "Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de service à la nation. Ces gens là sont inutiles mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."

Avez-vous vu "Soleil vert" (2) ? Une voie de recyclage pour les vieux inutiles ?

• "A l'heure actuelle nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis l'an 2000."

Ce n'est pourtant pas ce qu'à soutenu le même Ministre cette semaine devant les organisations syndicales !

• "Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimions considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France c'est la psychologie, débloquent tous ces verrous psychologiques."

Il ne tient qu'à nous de lui prouver le contraire ! N'est-ce pas ?

• "C'est sur l'Education nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la Fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Education nationale, 800000 sont des enseignants. Licencier dans les backs office de l'E.N., c'est facile on sait comment faire avec Eric Woerth (secrétaire d'état à la réforme de l'Etat), on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions (3). Mais pour les enseignants c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit." Lui a-t-on dit que le Rapport Thélot était un peu là pour ça ?

• "Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure - c'est ce que fait très bien Michel Camdessus - mais sans paniquer les gens, car à ce moment là ils se recroquevillent comme des tortues".

Est-il besoin de commentaires ou sommes nous prêts à nous mobiliser pour répondre ?

Fred CAMEL

(1) Propos recueillis par Charlie Hebdo (27.10) qui s'était rendu anonymement à un petit-déjeuner de la Fondation Concorde animé par le Ministre Dutreil.

(2) Film de sciences fictions réalisé par Richard Fleischer

(3) Dixit au MJSVA.

Les correspondants SNEP régionaux, départementaux et d'établissement pour le secteur sport

Section	Nom prénom	Adresse	Tél. bureau ou perso	Mail
Alsace	BRUNET Robert	DDJS 68 Antenne de Mulhouse 12 rue Coehorn - 68091 Mulhouse cédex	03.89.33.33.41 (ou 43) 03.89.61.97.36 (perso)	robert.brunet@ieunesse-sports.gouv.fr
Aquitaine	SIMON Odile (S3)	SNEP FSU 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux	05.57.81.62.46	s3-bordeaux@snepfusu.net
Auvergne	COURTEIX David	DDJS Cantal 3 rue Ampère - 15012 Aurillac cédex	04.71.62.85.82 (perso)	david.courteix@ieunesse-sports.gouv.fr
Bourgogne Pour le 71	GAUTIER Sébastien MALASSIGNE Jean	30 cours Ricollets - 58000 Nevers DDJS Saône et Loire 972 bd de Tassigny - 71000 Mâcon	03.86.57.92.89 (perso.) 03.85.21.99.00 ou 06.60.94.55.51	sebastien.gautier@snepfusu.net jean.malassigne@ieunesse-sports.gouv.fr
Bretagne	DORE Pierre-Yves RIOU Patrick	DRDJS Rennes 4 av. du bois l'Abbé - 35043 Rennes cédex DDJS Finistère 13 rue de la Palestine - 29196 Quimper cédex	02.23.48.24.30 ou 06.72.29.63.28 02.98.64.62.31	pierre-yves.dore@ieunesse-sports.gouv.fr patrick.riou@ieunesse-sports.gouv.fr
Centre	PHILIPPE Bernard	30 rue Louis Lumière - 36000 Châteauroux	02.54.22.69.96 (perso.)	philippe.bernard107@wanadoo.fr
Champagne Ardennes	LIVIERO Claude	DDJS Ardennes 14,16 rue Porte - 08000 Charleville Mézières	03.24.52.67.37 03.24.58.08.04 (perso.)	claudeliviero@ieunesse-sports.gouv.fr
Corse	BASSINET Robert	DRDJS Ajaccio Rue de l'Aspirant Michelin BP 323 - 20178 Ajaccio cédex	04.95.29.67.93	robert.bassinnet@ieunesse-sports.gouv.fr
Franche Comté	GRAFF Jean-Paul	DRDJS Besançon 27 rue Sancey BP 1983 - 25020 Besançon cédex	03.81.41.26.60 03.81.50.09.90 (perso.)	jpgraff@wanadoo.fr
Guadeloupe	BIGOU André	DDJS 2 bd Maritime - 97100 Basse Terre	05.90.81.04.55 05.90.92.43.67 (perso.)	andre.bigou@ieunesse-sports.gouv.fr
Ile de France	DELACROIX Pierre BARBOZA Dany	SNEP 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris CREPS - Site de Montry - 77450 MONTRY	01.44.62.82.15/19 01.64.63.43.63 (perso)	mjs@snepfusu.net dany.barboza@ieunesse-sports.gouv.fr
Languedoc Roussillon	DAVID Yvan	DRDJS Montpellier 190, Avenue du père Soulas - 34094 Montpellier 100 rue Paul Cézanne - 34160 CASTRIES (perso)	04.67.70.70.54 (perso)	yvan.david@ieunesse-sports.gouv.fr
Limousin	VILLARD Sabine	CREPS Limoges Khéops 55 rue de l'ancienne école normale des instituteurs 87009 Limoges	05.55.31.83.78	sabine.villard@ieunesse-sports.gouv.fr
Lorraine	GALMICHE Anne (S3)	SNEP FSU 17 rue Drouin - 54000 Nancy	03.83.35.28.58	s3-nancy@snepfusu.net
Martinique	DAUDE Marcel	DDJS 14 rue André Alikier BP 669 - 97264 Fort de France cédex	05.96.59.03.39	marcel.daude@wanadoo.fr
Midi Pyrénées	DEJEAN Alain	DRDJS Toulouse 5 rue du Port Montauban BP 7009 - 31068 Toulouse cédex 7	05.61.73.28.53 (perso.)	dejean.a@wanadoo.fr
Nord Pas de Calais	BOULOGNE Marc (S3)	SNEP FSU 38 bd Van Gogh - 59650 Villeneuve d'Ascq	03.20.67.06.80	s3-lille@snepfusu.net
Basse Normandie	HEUZARD Jean-Pierre	CREPS Houlgate Route de la vallée BP 46 - 14510 Houlgate	02.31.96.55.49 (tél + fax) 06.81.00.72.40	heuzard.jean-pierre@wanadoo.fr
Haute Normandie	PREVEL Pascal (S3)	3 route des Essarts - 76350 Grand Courronne	02.35.67.20.12	s3-rouen@snepfusu.net
Pays de Loire	CLOAREC Nathalie (S3)	SNEP FSU Bourse du travail Place Imbach - 49100 Angers	02.41.25.36.45	s3-nantes@snepfusu.net
Picardie	MOREAU Serge	DRDJS Amiens 20 square des 4 chênes - 80039 Amiens cédex 01	03.22.85.31.73 (perso.) Tél. + Fax	serg.moreau@wanadoo.fr
Poitou Charentes	JUNCA Jean-Marc	DDJS 5 place des Cordeliers - 17026 La Rochelle cédex 1	05.46.35.25.56	juncalr@club-internet.fr
Provence Alpes Côtes d'Azur	REMILLIEUX Sébastien DESBOIS Anthony CHABERT Raymond	CREPS Antibes Av. du 11 novembre Fort Carré - 06600 Antibes 28 rue Dabray - 06000 NICE DDJS Vaucluse 1 avenue St Jean - BP 1058 - 84097 Avignon cedex 9	04.92.91.31.31 06.86.77.32.80 08.70.73.74.75 04.91.42.43.93 (perso)	sebremlieux@hotmail.com anthony.desbois@laposte.net raymond.chabert@ieunesse-sports.gouv.fr
Réunion	MERCADER Pierre	CREPS Route de Digue BP 222 97493 SAINTE COLTILDE	02.62.33.72.56 (fax)	pmch.mercader@wanadoo.fr
Rhône Alpes	DECORPS Gérard	ENSA Chamonix 35 route du bois Bouchet BP 24 - 74401 Chamonix Mont Blanc	04.50.53.33.94 04.50.58.87.05 (perso.)	gerard.decorps@ensa-ieunesse-sports.gouv.fr
CREPS V. Pont d'Arc	KANAPA Jean	CREPS Vallon Pont d'Arc Route de Salavas - 07150 Vallon Pont d'Arc	04.75.39.36.27	ikanapa@creps-rhone-alpes.com
CREPS Voiron	ARTAUD Daniel	CREPS Château de la Brunerie BP 117 - 38503 Voiron cédex	06.80.93.09.42	dartaud@creps-rhone-alpes.com
Département de l'Ain	PERRIOL Claude	DDJS Bourg en Bresse 18 rue du 23è RI - 01000 Bourg en Bresse	04.74.23.85.88	claud.perriol@ieunesse-sports.gouv.fr
ENV	PARRATTE Michel	ENV Beg Rohu BP 20 - 56510 St Pierre Quiberon	02.97.30.30.30 (ou 36)	michel.parratte@ieunesse-sports.gouv.fr
ENSA	DECORPS Gérard	(voir Rhône Alpes)		
INSEP	NATTA Françoise	INSEP 11 av. du Tremblay - 75012 Paris	01.41.74.44.27	françoise.natta@insep.fr
Guyane, Mayotte, Nle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon	Pierre DELACROIX (voir Ile de France)			mjs@snepfusu.net